EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de FONSORBES

Département de la Haute-Garonne - Arrondissement de Muret - Canton de Plaisance du Touch L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit novembre, à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Fonsorbes s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme SIMÉON Françoise, Maire.

Mmes BEAUFORT, BOBO, BRUN, CALVO, GOSSELIN, LACOSTE, MARNAC,

MM. BAË, BATAILLE, BONNET, BRIANTAIS, CANILLO, CHOUARD, FÉDOU,

GAUTHIER, JÉROME, LERAT, LORRAIN, LOUZON, MAILHÉ, PILET,

Envoyé en préfecture le 01/12/2022

ID: 031-213101876-20221128-2022_166-DE

Reçu en préfecture le 01/12/2022

Publié le 01/12/2022

Séance du 28 novembre 2022

Acte n° 2022-166

Conseillers en exercice :

Conseillers présents:

Date de la convocation :

21 novembre 2022

Mme LE PRIOL a donné procuration à M. SÉVERAC Mme RIPOLL a donné procuration à Mme LACOSTE Mme STEMER a donné procuration à Mme CALVO Mme VALENTI a donné procuration à Mme GOSSELIN M. BARBA a donné procuration à Mme VITET M. FRANCHINA a donné procuration à M. RIVIER

ROUER, SIMÉON, VITET et VOISIN

Absent(s):/

RIVIER et SÉVERAC

Absent(s) représenté(s) :

Présents:

Secrétaire de séance : M. RIVIER Pascal

Thème: 4.1 - PERSONNEL TITULAIRES ET STAGIAIRES DE LA F.P.T.

Objet : Création d'un poste titulaire - Assistant des Ressources Humaines

M. SÉVERAC Philippe, Premier Adjoint délégué au secteur "Ressources Humaines et Dialogue Social", expose au Conseil Municipal que suite à la mutation d'un agent vers une autre collectivité, il est nécessaire de recruter un assistant des Ressources Humaines.

Aussi, en application de l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, M. SÉVERAC Philippe propose au Conseil Municipal de créer un emploi, à temps complet, d'Assistant des Ressources Humaines, à compter du 1er janvier 2023, relevant du cadre d'emploi des Adjoints Administratifs et des Rédacteurs, pouvant être occupé sur les grades suivants :

- Adjoint administratif
- Adjoint administratif principal de 2ème classe
- Adjoint administratif principal de 1ère classe
- Rédacteur
- Rédacteur principal de 2ème classe
- Rédacteur principal de 1ère classe

Ce dossier a été soumis à la commission du personnel du 9 novembre 2022 et au Comité Technique du 24 novembre 2022.

Entendu l'exposé de M. SÉVERAC Philippe, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents et représentés :

ARTICLE 1 : décide d'ouvrir le poste décrit ci-dessus.

ARTICLE 2 : dit que le poste sera intégré dans la prochaine mise à jour des tableaux des effectifs.

ARTICLE 3 : dit que la présente délibération sera télétransmise à la Préfecture de Haute-Garonne pour contrôle de légalité.

ARTICLE 4 : dit que la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site Internet de la collectivité durant deux mois.

ARTICLE 5 : dit que la présente délibération fera l'objet d'une insertion dans le tableau listant les délibérations du Conseil Municipal du 28 novembre 2022 publié sur le site Internet de la collectivité.

Envoyé en préfecture le 01/12/2022

Reçu en préfecture le 01/12/2022

Publié le 01/12/2022



ID: 031-213101876-20221128-2022_166-DE

COMMUNE DE	DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
FONSORBES	du 28 novembre 2022 - acte n° 2022-166 - page 2/2
Thème :	4.1 – PERSONNEL TITULAIRES ET STAGIAIRES DE LA F.P.T.
Objet :	Création d'un poste titulaire - Assistant des Ressources Humaines

<u>ARTICLE 6</u> : dit que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa télétransmission au représentant de l'État dans le Département et de sa publication sur le site Internet de la collectivité.

<u>ARTICLE 7</u>: dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site Internet de la collectivité. Ce recours peut être effectué par le Téléservice Télérecours Citoyens www.telerecours.fr.

Mme la Maire et ses Adjoints sont autorisés à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Madame la Maire SIMÉON Françoise





Le Secrétaire de Séance RIVIER Pascal

0 1 DEC. 2022

Délibération publiée sur le site Internet de la collectivité le

Tableau listant les délibérations du Conseil Municipal du 28 novembre 2022 publié sur le site Internet de la collectivité le 0 1 DEC. 2022